

**Les notes du CORP (Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective) de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sont des documents de réflexion sur des points que les membres du CORP ont jugé utile d'éclairer ou de mettre en débat. Rédigées par quelques membres du CORP mais approuvées par l'ensemble du CORP, elles sont diffusées à l'initiative de la Fédération et ont vocation à permettre un échange entre le CORP et toutes les personnes ou instances impliquées dans la vie des Parcs.**



## **Recherches, études, expérimentations, ... : pour une typologie décontractée**

**Note n° 1, 25 avril 2008**

**Rédacteurs :** *Bernard Chevassus-au- Louis, François Letourneux, Raphaël Larrère, Francis Aubert*

**Objet :** Les travaux conduits dans les parcs essaient souvent de se situer par rapport à des catégories distinguant en particulier les recherches, les études, les expérimentations, les inventaires etc. (nous ne traitons pas ici des expertises, qui mériteraient un développement spécifique). Nous nous proposons dans cette réflexion de préciser ces notions mais surtout de montrer qu'elles doivent être utilisées avec souplesse, car cette catégorisation reflète souvent des visions assez contingentes des sciences par rapport à leurs objets « légitimes ».

Cette note porte sur les types de travaux et non sur les méthodes utilisées. A ce titre, la notion d'expérimentation, au sens strict, constitue plutôt une méthode d'approche, parmi d'autres, et nous reviendrons dans une autre note sur cette question des « méthodes d'acquisition de connaissances ». De même, nous ne traitons pas ici des questions d'expertise et d'innovation.

En ce qui concerne les types d'approche, si l'on exclut le critère autoproclamatif (c'est une recherche parce que je le dis ou parce que je suis un chercheur), deux critères classiques pourraient être utilisés pour distinguer ces différentes opérations, la « théoricité » et la « généralité ».

### **1. La théoricité**

La « théoricité » désigne le fait que la recherche au sens strict aurait comme objectif de « tester » une hypothèse ou une théorie existante – ou qu'elle a elle-même élaborée – en recueillant de nouvelles observations susceptibles de « contester » cette théorie et/ou d'en élaborer une nouvelle. A l'inverse, les études, expérimentations, expertises ne feraient que s'appuyer sur des théories existantes (par exemple des modèles d'échantillonnage, des théories biogéographiques ou écologiques) pour recueillir des informations pertinentes mais

il n'y aurait pas de « rétroaction » de ces informations sur la théorie utilisée. Ainsi, le fait qu'une « expérimentation » (réintroduction d'une espèce, effet de nouvelles pratiques agricoles) donne ou ne donne pas le résultat escompté sera considéré comme une « réussite » ou un « échec » local de l'application d'une théorie mais cette réussite ou cet échec serait considéré comme contingent et ne remettra pas en cause ladite théorie.

Ce critère apparemment séduisant nous semble cependant à utiliser avec précaution :

- Tout d'abord, de nombreuses opérations considérées sans conteste comme étant « de la recherche » visent à recueillir des informations qui ne sont pas forcément susceptibles de remettre en cause une théorie existante : la description d'une nouvelle espèce, de l'histoire géologique d'un site, d'une coutume, d'un objet archéologique et, plus globalement, les études de type « monographies » rentrent dans ce cas. Plus généralement, tous les travaux qui visent à dégager le champ d'application d'un corps d'hypothèses, sans nécessairement chercher à les falsifier – et qui donc prospectent la fécondité d'une théorie – sont, même du point de vue de la théoricit , des travaux de recherche. C'est quand on est parvenu, dans un champ théorique quelconque, en haut de la « sigmoïde » des rendements décroissants, ou que l'on se contente d'appliquer mécaniquement la théorie en vogue et les modèles qui en sont issus – soit en simplifiant les données soit en prenant tout ce qui ne rentre pas bien dans le modèle pour du bruit – que l'on sort de la recherche pour quelque chose qui n'est pas de l'étude, et moins encore de la science, mais de la routine. Néanmoins il est certain que la frontière est floue entre une recherche encore féconde sur le plan théorique et une recherche improductive et routinière.

- En outre, le fait qu'un dispositif soit susceptible de « contester » une théorie est plus une question de degré que de nature. Ainsi, si l'on teste l'effet d'un aménagement écologique sur la biodiversité, il est clair qu'une opération ponctuelle sans témoin sera non informative ; par contre, si elle est répétée un certain nombre de fois dans des situations variées et avec des cas témoins, elle peut remettre en cause la pertinence de cet aménagement et donc ses fondements théoriques. On peut imaginer diverses options intermédiaires, éventuellement étalées dans le temps, et l'on a donc ici clairement un continuum entre une expérimentation ponctuelle et une opération de recherche.

- Enfin, l'action de recherche peut souvent s'appuyer sur une « méta-analyse » de données qui, individuellement, ont été obtenues dans des cadres autres que des opérations de recherche : études d'impacts, enquêtes socio-économiques. Ce n'est donc qu'*a posteriori* que l'on peut considérer que ces travaux ont « contribué à la recherche ».

## **2. La généralité**

La « généralité » traduit le fait que les connaissances élaborées dans une situation donnée sont effectivement généralisables ou, au moins, utilisables dans d'autres situations. Ce critère pourrait être avancé pour séparer les recherches au sens strict et les autres travaux. En première analyse, on peut en effet observer que de nouvelles théories issues de la recherche (électromagnétisme, gravitation, évolution, théorie cellulaire, etc.) ont souvent un champ d'applications considérable. Les travaux n'ayant qu'une portée limitée à l'objet concret étudié ne rentreraient pas dans ce cadre.

Par rapport à cette vision, on fera tout d'abord remarquer que, comme nous l'avons déjà indiqué, des recherches même très « fondamentales » peuvent avoir une faible généralité, en particulier lorsqu'elles portent sur des monographies et ne s'inscrivent pas dans une démarche comparative à visée théorique. Comme pour la théoricit , on est donc ici davantage en présence d'un gradient continu que de différences de nature.

Seconde remarque, le critère de généralité ne doit pas être conçu de manière seulement spatiale : des travaux de recherche peuvent très bien ne pas avoir d'intérêt évident en dehors de la situation locale qu'ils étudient mais, s'ils permettent de mieux gérer

à l'avenir cette situation locale, à travers une meilleure compréhension des processus physiques, biologiques ou socio-économiques impliqués, cette « généralité temporelle » est tout aussi importante que la « généralité spatiale ». Ce point nous semble particulièrement important dans la logique du développement durable et de la contestation des « grands » modèles agricoles, avec la perspective de l'émergence, au Nord comme au Sud, d'une multitude de situations locales représentant des compromis plus ou moins temporaires entre des opportunités et des contraintes économiques, sociales et environnementales.

Autre point, la généralité peut concerner non pas l'objet étudié mais la méthode utilisée. Si l'on prend le cas de l'écologie, on considère aujourd'hui que tout milieu (dans sa composition spécifique, sa structure et son fonctionnement) résulte d'une histoire singulière – celle des perturbations (d'origine humaine ou naturelle) qu'il a subies ou qu'ont subi les milieux avec lesquels il interagit. L'analyse que l'on peut faire de la dynamique de telle tourbière ou de tel peuplement forestier n'est de ce fait pas généralisable, ou ne l'est qu'à des situations rares et suffisamment semblables. Par contre, ce qui peut être généralisé, c'est la démarche qui a permis cette analyse.

Un développement particulier mérite d'être fait en ce qui concerne les inventaires (géologiques, biologiques, culturels, etc.). Il nous semble dans ce cas que les critères de qualification sont particulièrement délicats à manier. La découverte d'une nouvelle planète extérieure au système solaire est incontestablement une découverte scientifique saluée par les plus grands journaux. Pourquoi les inventaires des planètes ou des gènes de notre génome sont-ils considérés, de manière incontestée, comme « de la recherche » et l'observation en un lieu d'une espèce jamais signalée ou le recueil d'une recette culinaire originale ne serait que des anecdotes ? Il y a là à l'évidence un problème de « légitimité sociale » des objets qui peut difficilement se réclamer de critères objectifs.

### **Conclusion**

En conclusion, plutôt que de vouloir utiliser une catégorisation stricte et *a priori* des travaux réalisés dans les parcs, nous proposons plutôt de définir pour les parcs une ambition délibérée, à savoir que toutes les observations recueillies puissent « faire œuvre de recherche » et aient donc vocation, dans une perspective à long terme, à contribuer à la recherche. Cela suppose donc qu'elles soient réalisées en suivant les principes de base de la méthode scientifique : connaissance des hypothèses et fondements théoriques éventuels, rigueur des méthodes, qualité des mesures. Ceci peut donc inviter à un effort de formation des personnels dans ce domaine.

Ceci suppose également que ces observations soient recueillies avec l'ensemble des informations pertinentes (méthodes utilisées, localisation, contexte, etc.), conservées et, surtout, mises à disposition de la communauté scientifique. Le développement de systèmes d'information accessibles aux scientifiques mais ne passant pas par le canal de revues scientifiques hypersélectives constitue dans cette optique une piste à explorer. De même, utiliser le réseau des parcs et leur diversité pour développer un « observatoire multilocal » puissant de certains phénomènes (à l'image de ces grands télescopes constitués de multiples petits engins répartis sur un grand territoire) mérite réflexion.